DIRECTION ECOCITOYENNETE

Compte-rendu

Réunion plénière Comité d'habitants La Plage

Le 13 février 2025 à 18h30, Espace La grande nacre

Présents :

Elus	L. Linares	2e vice-président de Sète Agglopôle Méditerranée, conseiller municipal délégué à l'aménagement durable et à la transition démocratique
	J.L. Bonneric	Conseiller municipal délégué à la ville citoyenne
Administration	S. Durand	Directrice écocitoyenneté
	C. Guesnier	Chargé de la participation citoyenne
Habitants	70 membres du comité habitants et habitants du quartier	Dont 2 animateurs référents

Ordre du jour :

1. Points soumis par le comité
2. Sujets proposés par la Ville

Introduction

Face à l'assemblée de la salle, environ 70 personnes (donc 30 personnes debout), les élus questionnent l'assemblée pour savoir si des personnes sont venues pour des questions particulières.
Un premier petit groupe de personne demande des informations sur la question du recul du trait de côte.
L'élu référent explique le projet partenarial d'aménagement dans lequel la Ville est engagé ainsi que la présentation du nouveau rendez-vous mensuel des Samedis pour demain.
Une habitante demande s'il s'agit d'un « plan de délocalisation » ainsi qu'elle l'a entendu dire ?
L'élu explique qu'il n'existe pas de tel plan. La volonté de la Ville est d'anticiper les évolutions à long terme du littoral, dans un cadre législatif imposé par l'Etat. Il s'agit d'anticiper bien en amont pour ne pas se retrouver dans des situations inextricables. L'élu explique que les logiques de protection qui dominaient jusque-là, laissent aujourd'hui place à des logiques d'adaptation. Il rassure les habitants sur le fait que la Ville veille à ce que les habitants soient accompagnés au mieux dans les changements à venir, notamment en mettant en œuvre des stratégies d'adaptation (exemple : acquisition de réserve foncière pour accompagner les habitants face à d'évènements exceptionnels).
L'élu invite les personnes intéressées à assister aux réunions spécifiques sur ce sujet et notamment il informe de la prochaine séance des « Samedis pour demain » le 15 février. Quelques personnes quittent l'assemblée.
L'ordre du jour peut alors être déroulé.

1. Points soumis par le comité :

1.1. Arrêt de bus

Les membres notent la mise en place d'un abribus devant la capitainerie ainsi que la mise aux normes PMR de deux abris. Ils soulèvent le problème de la faible fréquence des bus et le manque de transport les dimanches en hiver. Ils souhaiteraient la création d'un arrêt à l'aire de camping-car, avenue des vacances. Ils posent la question s'il n'est pas possible de mettre en place des bus à la demande.

L'élu répond que l'étude de fréquentation des bus fait apparaitre un nombre assez faible de montées, sur tous les arrêts de la plage (inférieures à 50 personnes par jour). Concernant l'aménagement d'un deuxième abribus, aucun engagement n'a été pris mais Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) reste disponible pour y travailler.

Une habitante mentionne que, dans le quartier de l'entrée, les arrêts sont trop peu nombreux et que la distance entre certaines habitations et les arrêts de bus dépasse 1 kilomètre.
Un habitant déplore également que le bus ne s'arrête plus à proximité du stade.
Une habitante regrette que la plage soit le seul quartier qui n'ait pas de bus direct vers Sète. Il faut plus de 2 heures aujourd'hui pour s'y rendre, en empruntant une correspondance en centre-ville de Frontignan.
Une habitante souhaite savoir s'il est envisageable de prévoir une ligne de bus de Mireval à Sète, via Vic la Gardiole et Frontignan plage.

L'élu explique le fonctionnement de la délégation de service public (DSP) pour le transport au sein de l'agglomération et les contraintes liées à la subvention d'équilibre. La nouvelle DSP est en cours de révision. L'élu s'engage à ce que les remarques émises soient intégrées à la réflexion. L'élu explique que toutes les demandes à l'échelle intercommunale sont soumises au conseil communautaire et que l'arbitrage n'est pas simple étant donné les nombreuses demandes.
L'élu explique que la distance normalement ne peut être inférieure à 500 mètres. Il reconnait qu'un arrêt de bus qui existait à l'entrée a été supprimé. L'élu ajoute que l'augmentation de fréquence des bus n'est pas prévue à ce jour ; mais que les services SAM sont disponibles pour retravailler le dossier.
L'élu présente le comité des sages et explique que le premier sujet investi est celui des mobilités à l'échelle de la Ville et que par la suite, les comités habitants seraient sollicités pour travailler à l'échelle des quartiers.

1.2. Café solidaire

Le comité habitant a sollicité une mise à disposition de la nouvelle salle du port « la grande nacre » un jour par semaine pour y tenir un café solidaire où les habitants pourraient venir partager un moment, discuter, jouer à des jeux de société… Les élus répondent que cette nouvelle salle est à disposition de toutes les associations de la plage et ne peut pas être réservée sur des créneaux fixes et réguliers.
Pour ce café solidaire, certains membres souhaiteraient utiliser l'espace régulièrement, sur une période d'octobre à mai. La mise à disposition de ce lieu serait envisageable pour organiser des temps « café social » selon un calendrier de demande de réservation transmis à l'avance ainsi que pour organiser des réunions ponctuelles.
Les élus demandent au collectif de soumettre une demande de réservation de la salle pour ce café solidaire.

1.3. Étang d'Ingril

Les habitants de la plage sont attachés à conserver cet espace pour pratiquer leurs activités habituelles (pêche loisir, sports nautiques, baignade...) et espèrent que l'activité professionnelle ne devienne pas exclusive. Un habitant exprime un sentiment de perte d'un patrimoine. Des habitants abondent pour expliquer que de nombreux usages, inscrits de très longue date dans les habitudes locales, ne sont plus permis aujourd'hui sur l'étang. Les habitants auraient voulu être associé aux discussions sur ce sujet. Les habitants expriment un sentiment de perte de liberté et constatent que certains pêcheurs sont privilégiés par rapport aux autres.
Une habitante, membre de l'association kite-surf explique que l'avant-dernière réunion avec la Ville n'a été suivie d'aucune modification de l'arrêté alors que cela était attendu. A la dernière réunion du 25 janvier 2025, M. Molto est revenu sur une ancienne position : celle de la priorité pour les pécheurs.

L'élu explique que la position de la Ville sur le sujet n'a pas changé, celle de permettre le partage des usages. L'élu rappelle des éléments historiques : celui d'une volonté de partager les usages par autogestion. Mais cela n'a pas véritablement fonctionné et on a pu observer certaines dérives. La tentative de partage des activités par autogestion a posé de nombreux problèmes. L'élu explique que le recours au droit a été nécessaire parce que l'autogestion s'est révélée impossible.
Aujourd'hui la difficulté est celle de l'application de l'arrêté, qui nécessiterait de l'autogestion, ce qui ne fonctionne pas ; et la Ville n'a pas les moyens de gérer cela et il n'y a malheureusement pas de garde du littoral.

L'élu reconnait un manque dans le travail de rencontre qui avait été organisé par les services de l'Etat ; notamment pour les habitants et les usagers du port des pauvres. Il reconnait l'erreur dans l'arrêté de la non-prise en compte d'usages telle que la pêche à pied.
L'élu explique que la volonté n'est pas de défavoriser des habitants par rapport à d'autre mais de prioriser certains usages régis par la loi. Les droits de poste de la Prud'homie sont institués depuis très longtemps et ne peuvent pas être remis en question. Ce n'est pas du pouvoir de la Ville.

1.4. Fête de la plage

Le comité souhaite organiser à nouveau cette manifestation.
Les services de la ville rappellent que l'édition 2024 avait eu lieu en septembre. En 2023, elle s'était déroulée en juin sous une forte chaleur. Pour cette année, il a été suggéré de l'organiser au printemps et les dates des 19 ou 26 avril sont une option.
Les membres du comités d'habitants font un appel aux volontaires pour participer à sa mise en place et une réunion sera prochainement organisée sur ce sujet.

1.5. Gestion de la pêche

Les habitants expliquent que la difficulté est que des installations de filets de pêche sont opérés dans la bande des 300 mètres ; plus l'hiver que l'été, mais certains le font aussi en été la nuit. Or, certains habitants se baignent aussi parfois la nuit.
D'autres bateaux pratiquent la pêche avec des lumières, pratiques illégales.
L'élu annonce que les arrêtés sur la pêche professionnelle seront réexaminés en prenant mieux en compte les usages amateurs.

1.6. Ordures - (Incivilités)

Les habitants souhaitent, à la sortie des plages, que les poteaux des anciennes poubelles soient retirés et qu'il y ait une campagne d'informations autour de la réglementation des déchets.

L'élu explique que les changements ont été opérés et qu'il faut du temps pour que les habitudes évoluent. A ce jour, la Ville est consciente que la nouvelle procédure de ramassage des déchets au niveau des plages est à améliorer.

Autres échanges sur le sujet :
Une habitante explique son regret d'un passage d'un service municipal à un service intercommunal ainsi que son regret de la disparition des poubelles et des bennes pour les déchets verts. Pour certains, il y a un sentiment d'abandon du quartier.
Un habitant propose une surveillance bénévole par les membres de l'association de riverains de la plage des bennes à déchets verts mais un membre rappelle que c'est à chaque usager de se responsabiliser aussi et porter sa poubelle jusqu'au point de dépôt disponible.
Une habitante explique que lorsque les randonneurs vont pique-niquer dans la Gardiole, ils ramènent leurs déchets. Il faut adopter le même comportement à la plage aussi. Il y a aussi des containers dans le quartier.
Un habitant prend un exemple : impasse des sarcelles, il y a une poubelle. Deux heures après l'ouverture de la plage les poubelles sont déjà pleines. Les suivants les accumulent. Le souci est qu'il n'y a pas assez de poubelles.
Une habitante signale que des artisans remplissent aussi les poubelles collectives.
Une habitante questionne comment peut-on prendre notre part de responsabilité lorsque l'on constate des dépôts sauvages ?
Une habitante souligne la nécessité d'améliorer l'affichage sur les poubelles pour expliquer le tri également.
Un habitant évoque la problématique des toilettes sauvages sur le secteur de l'entrée.
Précédemment des toilettes sèches avaient été apposées, cela pourrait-il être refait ?

L'élu souligne les points de vue différents qui s'expriment sur le sujet. Quand il y avait aussi les petites poubelles, cela débordait aussi et avec le vent cela se disséminait dans la nature. Il n'y a pas de solution miracle.
Le choix qui a été fait est d'essayer de tendre vers d'autres usages que l'on rencontre dans d'autres espaces naturels.

L'élu demande au service Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) d'opérer une vérification de la disposition de containers à chaque sortie de plage et d'effectuer des affichages suffisants.
Sur les déchets verts, la proposition va être étudiée. Le système qui existait précédemment avec une benne à demeure n'est plus possible. Sur les dépôts sauvages, l'élu explique qu'en 2025 des caméras mobiles seront déployées pour lutter contre ces incivilités. Il faut davantage sanctionner, la pédagogie ne suffit pas. La Ville demande aux membres du comité de signaler les points problématiques qui seront étudiés en priorité.
Sur le sujet des toilettes sèches, la question va être relayée aux services.
La question du civisme et de la responsabilité de chaque citoyen pourrait être à l'ordre du jour d'une rencontre inter-comités prochainement.

Les services ajoutent qu'en matière de pédagogie envers les habitants une double page rappelant les éco-gestes du tri sélectif a été publié sur le magazine municipal « FLP Mag » de juin 2024.
L'élu demande aux services de se rapprocher des services de l'agglomération pour des panneaux sur site.

1.7. Nettoyage des plages

Suite au succès de la première édition de nettoyage, l'an passé, au niveau des mouettes, le comité souhaite reconduire l'opération au printemps 2025. En lien avec le service transition écologique, la date du 24 mai a été proposée en lien avec la manifestation de « Canal en Fête » organisée par Voies Navigables de France (VNF). Plusieurs lieux sont envisagés et le groupe référent sur ce dossier validera la date et déterminera les espaces à nettoyer, lors d'une prochaine réunion. La ville mettra à disposition le matériel pour permettre l'opération.

Une habitante propose, suite à de fortes tempêtes, la mise en place de grandes opérations de nettoyage de la plage de tous les plastiques, sur le même modèle que celui qui a pu être fait après l'incendie de la Gardiole.

Il est à noter que l'entretien des bacs à marée n'est pas satisfaisant ; ils doivent être plus souvent vidés.

1.8. Nuisances sonores des avions

Plusieurs membres s'intéressent à cette problématique et ont rejoint le collectif « Silence la voltige » créé par des habitants de Vic la Gardiole qui ont alerté les pouvoirs publics depuis plusieurs années.
Un membre a effectué des investigations importantes autour du trafic aérien au-dessus de Frontignan plage, et des nuisances occasionnées.
Plusieurs appareils qui occasionnent des gênes ont été identifiés. Les membres souhaitent que la Ville soit un relai et effectue une médiation entre les habitants et les propriétaires.
L'animateur référent du comité insiste à nouveau sur le problème d'une augmentation très forte de la fréquentation. Il regrette un manque d'information chronique sur ce sujet. Il souhaite la mise en place d'un groupe de travail entre les réunions et demande l'aide de la Ville pour mieux appréhender ce dossier.
Un habitant, dont l'activité professionnelle était liée au trafic aérien se propose d'apporter son concours en tant que personne ressource autour de ce sujet.
Une habitante souligne que ce sont aussi des nuisances de pollution.

Les élus informent que la Ville a noué des liens avec la Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud.
Les premiers éléments donnés sont :

- la direction de l'aviation civile a bien connaissance de la problématique
- le collectif « Silence la voltige » a également saisi cet organisme.
- les éléments d'investigations produits par un membre de la plage ont été transmis à cette direction. Ces données ne correspondent pas tout à fait à ceux que possèdent l'aviation civile qui souhaiterait connaitre les outils utilisés pour produire ces données
- la direction de l'aviation civile a déjà précisé que les vols mentionnés concernent majoritairement des appareils professionnels et assez peu d'activité de loisirs.

Une visio-conférence est en cours de programmation entre les élus concernés de la Ville et la direction de l'aviation civile ; notamment pour questionner les arbitrages en matière de zone d'entraînement professionnel.

1.9. Nuisances sonores des scooters des mers

Les habitants sont intéressés par une explication de la réglementation des engins motorisés qui naviguent proche du littoral.
L'élu informe que :
Il existe un arrêté maritime du 20 février 2020 et arrêté municipal du 14 février 2020.
Le pouvoir spécial du Maire s'exerce jusqu'aux 300 mètres.
La police municipale peut être sollicitée mais ses moyens sont limités.
La gendarmerie maritime peut verbaliser mais leur zone d'intervention est très étendue.
A partir de l'été 2025 la mise à l'eau des scooters de mer privés par la cale au port de Frontignan, pendant la période estivale, sera interdite. Un arrêté municipal va être pris en ce sens.

1.10. Problème de vitesse avenue d'Ingril

Les membres du comité demandent la mise en place de panneaux pédagogiques et la reprise du marquage au sol 30 km/h pour réduire la vitesse.
Les habitants exposent un certain nombre de problématiques liés aux excès de vitesse :
Les poteaux, situés avenue d'Ingril (dans le virage face au parking) sont cassés, l'aménagement a été mal fait.
La stratégie de rétrécissement des voies est problématique, notamment lors de la période estivale, car la fréquentation plus importante engendre de nombreux embouteillages.
Un habitant réclame de meilleurs aménagements piétons. Les trottoirs, lorsque qu'ils existent, sont très étroits.
Des désordres sont aussi occasionnés par le système racinaire des arbres.
Une habitante souligne le fait que les chauffeurs de bus ne respectent pas les limitations de vitesse et certains déplorent une mobilité piétonne très compliquée avenue F. de Lesseps.
Une habitante constate le manque de potelets entre l'avenue des cormorans et le port (rive Est).
Un habitant demande d'effectuer davantage de contrôles pour verbaliser.
Une habitante signale un manque de revêtement dans la rue des hérons et de très nombreux nids de poule, rendant la circulation très difficile.

L'élu explique que les aménagements plus efficaces, type chicane en dur, sont aussi plus couteux et dans un contexte de contraintes budgétaires, il faut prioriser. Notre territoire communal, très étendu, équivaut plutôt à une ville de 60 000 habitants en termes de quantité de voies de circulation. Or, les dotations de l'état, calculées en fonction du nombre d'habitants, ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante, à toutes les demandes. Il est donc nécessaire de prioriser.

1.11. Stationnement (entretien parking)

La question de l'entretien régulier des parkings rue du rivage est posée par le comité : où en est-on avec le projet de couverture en coquilles d'huitres ?
La Ville précise que le parking d'Ingril est en cours d'aménagement ; les 2/3 de cet espace seront fermés désormais hors saison. La localisation dans la zone Natura 2000 impose des normes règlementaires auxquelles il faut pouvoir s'adapter. Un planning précis d'intervention va être demandé.

Les habitants questionnent par ailleurs la circulation piétonne le long de la route au niveau du parking St Eugène. Concernant le parking St Eugène, qui avait fait l'objet d'un point à la dernière réunion plénière, la barrière située le long de la route et qui gênait la circulation piétonne va être enlevée.
Les habitants indiquent la présence d'un trou sur ce chemin piéton qu'il s'agirait de reboucher également.

1.12. Traitements des eaux usées

Les membres du comité d'habitants se questionnent suite à la réunion de présentation avec Véolia concernant les travaux d'amélioration réalisés sur l'émissaire en mer. Des habitants soulignent l'incohérence des données transmises lors de cette réunion. Certains habitants connaissent très bien le sujet et ont des questions techniques bien précises.

L'élu indique que le référent de Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) a été contacté pour (re)faire le lien avec la société Suez pour une mise en ligne des données. Les élus proposent de programmer une nouvelle rencontre du comité habitant avec Véolia et le service gestionnaire de SAM afin de répondre à leur question qui dépasse la compétence des services de la Ville.

Plusieurs habitants déplorent, lors de pluies, une eau qui stagne et qui s'infiltre dans le réseau, sur plusieurs secteurs, notamment avenue d'Ingril.
L'élu indique que ce problème est connu des services. Sur le secteur plage, sans aucun relief, du fait de la saturation des réseaux dans des zones planes, il est très difficile de trouver des solutions techniques à ces problématiques.

1.13. Végétalisation de la dune

Les membres souhaitent savoir si un lien a été fait avec les services gestionnaires pour les accompagner dans leur projet de végétalisation participatif.
L'élu explique que la Ville souhaite toujours soutenir le travail de replantation participative mais aussi de permettre la création de panneaux de sensibilisation. Les services vont convenir d'une date en mars pour une réunion entre le comité habitant, les services de la Ville et de Sète Agglopôle Méditerranée (SAM). Une liste, fournie par SAM, des espèces à planter sur le cordon sableux est d'ores et déjà disponible.

1.14. Nouveau sujet - La cabanisation

Certains habitants abordent le sujet épineux de l'enlèvement des mobil home avant fin mars 2025. Des réunions avec la préfecture sont prévues dans de brefs délais. Un habitant explique son cas particulier.

L'élu explique la position la Ville qui a toujours été de défendre les intérêts des habitants de la plage. Elle a obtenu un accord de M. Le Préfet qui s'est engagé à stopper la procédure. Sur d'autres secteurs, l'Etat a procédé aux enlèvements. L'élu propose que les situations particulières puissent être vues avec les services au cas par cas.

2. Sujets proposés par la Ville

2.1. Proposition réunion inter-comités : retours d'expérience / (re)formation des animateurs

Depuis la mise en place, en février 2022, des comités d'habitants, les élus souhaitent organiser des ateliers inter comités afin de réaliser un bilan partagé à partir d'un retour d'expériences des six comités. Ce sera l'opportunité de réactualiser la charte des comités habitants, de mener une réflexion sur les modes de fonctionnement et de (re)former les animateurs référents. Ce point d'étape permettra d'améliorer les usages entre les membres, les animateurs référents et les services de la Ville. Une date va être programmée au printemps.

2.2. Budget participatif (armoires à livres)

Les élus expliquent que le projet lauréat du budget participatif 2024, concernant l'enveloppe à 30 000€, est l'implantation d'armoires à livres dans les quartiers. A partir des idées du porteur de projet, une démarche de co-construction avec les services municipaux s'organise. Une première réunion va bientôt avoir lieu ; l'idée est d'uniformiser ces armoires sur la ville en permettant une déclinaison selon la spécificité des quartiers. Le budget permet l'achat de structures de qualité. La liberté est laissée pour chaque emprise des comités d'habitants de déterminer les emplacements. Il est prévu deux armoires par comité habitants. Les membres du comité d'habitants sont invités à proposer deux lieux dans le quartier.